

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES																			
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT																		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Nature du bâtiment : Maison individuelle</td> <td style="width: 50%; border: none;">Escalier : Sans objet</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)</td> <td style="border: none;">Bâtiment : Sans objet</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Nombre de Locaux : 10</td> <td style="border: none;">Porte : Sans objet</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Etage : Sans objet</td> <td style="border: none;">Propriété de: HABITAT DE LA VIENNE</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Numéro de Lot : NC</td> <td style="border: none;">33 rue du Planty BP27</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Référence Cadastre : NC</td> <td style="border: none;">86180 BUXEROLLES</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Adresse : 1 rue Downham Market 86400 CIVRAY</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier : Sans objet	Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment : Sans objet	Nombre de Locaux : 10	Porte : Sans objet	Etage : Sans objet	Propriété de: HABITAT DE LA VIENNE	Numéro de Lot : NC	33 rue du Planty BP27	Référence Cadastre : NC	86180 BUXEROLLES	Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997		Adresse : 1 rue Downham Market 86400 CIVRAY			
Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier : Sans objet																		
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment : Sans objet																		
Nombre de Locaux : 10	Porte : Sans objet																		
Etage : Sans objet	Propriété de: HABITAT DE LA VIENNE																		
Numéro de Lot : NC	33 rue du Planty BP27																		
Référence Cadastre : NC	86180 BUXEROLLES																		
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997																			
Adresse : 1 rue Downham Market 86400 CIVRAY																			
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE																		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Nom : HABITAT DE LA VIENNE</td> <td style="width: 50%; border: none;">Documents fournis : Néant</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Adresse : 33 rue du Planty BP27</td> <td style="border: none;">Moyens mis à disposition : Néant</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">86180 BUXEROLLES</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Qualité : Bailleur social</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		Nom : HABITAT DE LA VIENNE	Documents fournis : Néant	Adresse : 33 rue du Planty BP27	Moyens mis à disposition : Néant	86180 BUXEROLLES		Qualité : Bailleur social											
Nom : HABITAT DE LA VIENNE	Documents fournis : Néant																		
Adresse : 33 rue du Planty BP27	Moyens mis à disposition : Néant																		
86180 BUXEROLLES																			
Qualité : Bailleur social																			
A.3	EXECUTION DE LA MISSION																		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Rapport N° : 94168 HABITAT DE LA VIENNE A</td> <td style="width: 50%; border: none;">Date d'émission du rapport : 06/09/2023</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Le repérage a été réalisé le : 06/09/2023</td> <td style="border: none;">Accompagnateur : Aucun</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Par : LEBRAULT Cyril</td> <td style="border: none;">Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ouest</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">N° certificat de qualification : 12-208</td> <td style="border: none;">Adresse laboratoire : 7 Rue Pierre Adolphe Bobierre BP 42301 F 44323 NANTES CEDEX</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Date d'obtention : 21/06/2022</td> <td style="border: none;">Numéro d'accréditation : 1-5597</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION</td> <td style="border: none;">Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">4 route de la Noue</td> <td style="border: none;">Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">91190 GIF-SUR-YVETTE</td> <td style="border: none;">N° de contrat d'assurance : 10592956604</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Date de commande : 31/08/2023</td> <td style="border: none;">Date de validité : 31/12/2023</td> </tr> </table>		Rapport N° : 94168 HABITAT DE LA VIENNE A	Date d'émission du rapport : 06/09/2023	Le repérage a été réalisé le : 06/09/2023	Accompagnateur : Aucun	Par : LEBRAULT Cyril	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ouest	N° certificat de qualification : 12-208	Adresse laboratoire : 7 Rue Pierre Adolphe Bobierre BP 42301 F 44323 NANTES CEDEX	Date d'obtention : 21/06/2022	Numéro d'accréditation : 1-5597	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION	Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD	4 route de la Noue	Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX	91190 GIF-SUR-YVETTE	N° de contrat d'assurance : 10592956604	Date de commande : 31/08/2023	Date de validité : 31/12/2023
Rapport N° : 94168 HABITAT DE LA VIENNE A	Date d'émission du rapport : 06/09/2023																		
Le repérage a été réalisé le : 06/09/2023	Accompagnateur : Aucun																		
Par : LEBRAULT Cyril	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Ouest																		
N° certificat de qualification : 12-208	Adresse laboratoire : 7 Rue Pierre Adolphe Bobierre BP 42301 F 44323 NANTES CEDEX																		
Date d'obtention : 21/06/2022	Numéro d'accréditation : 1-5597																		
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION	Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD																		
4 route de la Noue	Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX																		
91190 GIF-SUR-YVETTE	N° de contrat d'assurance : 10592956604																		
Date de commande : 31/08/2023	Date de validité : 31/12/2023																		
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR																			
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à POITIERS le 06/09/2023 Cabinet : Diag Habitat Nom du diagnostiqueur : LEBRAULT Cyril																		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	8
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	9
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	10

D	CONCLUSION(S)
----------	----------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 06/09/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

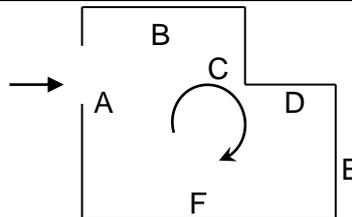
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée Habitation	RDC	OUI	
2	Palier	1er étage	OUI	
3	WC n°1	1er étage	OUI	
4	Séjour	1er étage	OUI	
5	Dégagement n°1	1er étage	OUI	
6	Chambre n°1	1er étage	OUI	
7	Salle de Bains	1er étage	OUI	
8	Chambre n°2	1er étage	OUI	
9	Chambre n°3	1er étage	OUI	
10	Cuisine	1er étage	OUI	
11	Entrée Bureaux	RDC	OUI	
12	Bureau Centrale	RDC	OUI	
13	Bureau n°2	RDC	OUI	
14	Bureau n°3	RDC	OUI	
15	Cabinet de toilette	RDC	OUI	
16	WC n°2	RDC	OUI	
17	Dégagement n°2	RDC	OUI	
18	Cage d'escalier	RDC	OUI	
19	Bureau n°4	RDC	OUI	
20	Coffre	RDC	OUI	
21	Bureau n°5	RDC	OUI	
22	Réserve n°1	Sous sol	OUI	
23	Chaufferie	Sous sol	OUI	
24	Réserve n°2	Sous sol	OUI	
25	Débarras n°1	Sous sol	OUI	
26	Débarras n°2	Sous sol	OUI	
27	Garage	Sous sol	OUI	
28	Grand Dégagement	Sous sol	OUI	
29	Combles	2ème étage	OUI	
30	Débarras n°3	Sous sol	OUI	
31	Jardin	Extérieur	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée Habitation	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - PVC collé
2	Palier	1er étage	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
3	WC n°1	1er étage	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
4	Séjour	1er étage	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
5	Dégagement n°1	1er étage	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Toile de verre
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
6	Chambre n°1	1er étage	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
7	Salle de Bains	1er étage	Mur	A	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C	Plâtre - Toile de verre et faïence
			Mur	D	Plâtre - Peinture et faïence
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
8	Chambre n°2	1er étage	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Dalle de sol PVC collé récente - Non peint
9	Chambre n°3	1er étage	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
10	Cuisine	1er étage	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture et faïence
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
11	Entrée Bureaux	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
12	Bureau Centrale	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
13	Bureau n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
			Plancher	Sol	Moquette - Non peint
14	Bureau n°3	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
			Plancher	Sol	Moquette - Non peint
15	Cabinet de toilette	RDC	Mur	A, B, D	Plâtre - Papier peint
			Mur	C	Plâtre - Papier peint et faïence
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
16	WC n°2	RDC	Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
17	Dégagement n°2	RDC	Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
19	Bureau n°4	RDC	Plancher	Sol	Moquette - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
20	Coffre	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Moquette - Non peint
21	Bureau n°5	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Dalles de faux plafond cartonné - Non peint
			Plancher	Sol	Moquette - Non peint
22	Réserve n°1	Sous sol	Mur	A	Parpaing - Non peint
			Mur	B, C, D, E, F	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
23	Chaufferie	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
24	Réserve n°2	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
25	Débarras n°1	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
26	Débarras n°2	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
27	Garage	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Béton - Non peint
28	Grand Dégagement	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Béton - Non peint
29	Combles	2ème étage	Plancher	Sol	Brique - Laine minérale
			Charpente	Plafond	Bois - Non peint
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite
30	Débarras n°3	Sous sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Hourdis - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
31	Jardin	Extérieur	Plancher	Sol	Graviers, pelouse, arbre. - Non peint

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s) MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique		
	AC1 Action corrective de premier niveau		
	AC2 Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES
Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

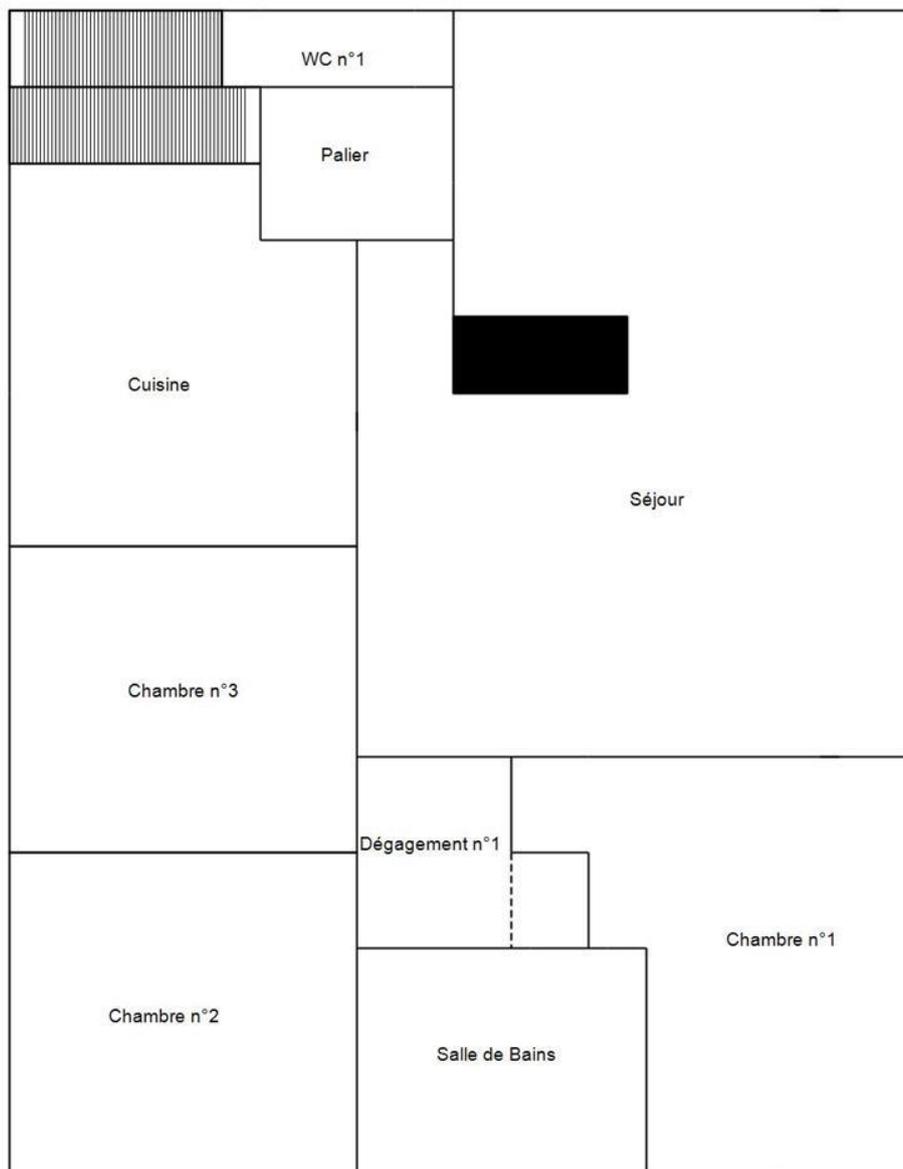
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	1 rue Downham Market 86400 CIVRAY
N° dossier :	94168 HABITAT DE LA VIENNE				
N° planche :	1/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	1 rue Downham Market 86400 CIVRAY
N° dossier :	94168 HABITAT DE LA VIENNE				
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2



1er étage

Amiante

